

Conseil d'administration du 20 mars 2019

Point 3.1 : **Approbation du bilan de la concertation
préalable (L300-2) - ZAC Chemin des Carrières à Orly**

Délibération CA43-2019-03

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement Orly
Rungis Seine Amont,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.311-1 et suivants et
R.311-1 et suivants,

Vu le décret n° 2007-785 du 10 mai 2007 modifié portant création de
l'Etablissement Public d'Aménagement Orly-Rungis-Seine Amont, et notamment
son article 10,

Vu le décret n°2007-783 du 10 mai 2007 délimitant le périmètre de l'Opération
d'Intérêt National concernant Ablon-sur-Seine, Alfortville, Chevilly-Larue,
Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi,
Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine,

Vu le Projet stratégique directeur approuvé par la délibération n° 2009-14 du 6
avril 2009 prévoyant un projet de niveau métropolitain sur le pôle d'Orly-Rungis,

Vu le Décret du Conseil d'Etat n° 2011-1011, en date du 24 août 2011 et publié le
26 août 2011, portant approbation du schéma d'ensemble du réseau de transport
public du Grand Paris et approuvant notamment le prolongement de la ligne de
métro 14 jusqu'à l'aéroport et l'installation d'une station en interconnexion avec
le RER C à Pont de Rungis,

Vu la délibération n°2011-26 du 14 octobre 2011 du conseil d'administration de
l'EPA ORSA sur l'approbation du schéma de principes SENIA-RD7,

Vu la délibération n° 2012-34 du 19 octobre 2012 du conseil d'administration de
l'EPA ORSA décidant de prendre l'initiative de la ZAC Chemin des Carrières,

approuvant les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC,

Vu la délibération n° D-URB-2012/0090 du 22 novembre 2012 du conseil municipal de la Ville d'Orly approuvant la prise d'initiative de l'EPA ORSA ainsi que les objectifs poursuivis par l'opération et les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC,

Vu la délibération n° D-URB-2013/178 du 11 avril 2013 du conseil municipal d'Orly approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du STIF n°2014/306 en date du 2 juillet 2014 sur l'approbation du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) TCSP SENIA - Orly,

Vu la délibération n° 2014-26 du 19 décembre 2014 du conseil d'administration de l'EPA ORSA approuvant les principes directeurs en vue du développement urbain de la croisée centrale du pôle d'Orly,

Vu la délibération n° 2015-33 du 3 juillet 2015 du conseil d'administration de l'EPA ORSA approuvant le projet de développement urbain de Chemin des Carrières,

Vu le bilan de la concertation préalable ci-après annexé,

Considérant que pour aménager le secteur des Carrières, il est nécessaire d'approuver le bilan de la concertation préalablement à la création de la ZAC,

Sur le rapport du Directeur Général, le Conseil d'administration,

DELIBERE

Article 1 : Le bilan de la concertation préalable tel qu'il a été exposé par le Directeur Général et retranscrit dans la note jointe en annexe à la présente délibération est approuvé.

Article 2 : Le bilan de la concertation sera tenu à la disposition du public au siège de l'EPA ORSA durant un mois, conformément au délai de la mise à disposition du public du dossier de création de ZAC dans le cadre de l'évaluation environnementale : 2, avenue Jean Jaurès 94 600 Choisy-le-Roi, les jours ouvrés : du lundi au jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Le Président du Conseil d'Administration
Pierre GARZON

